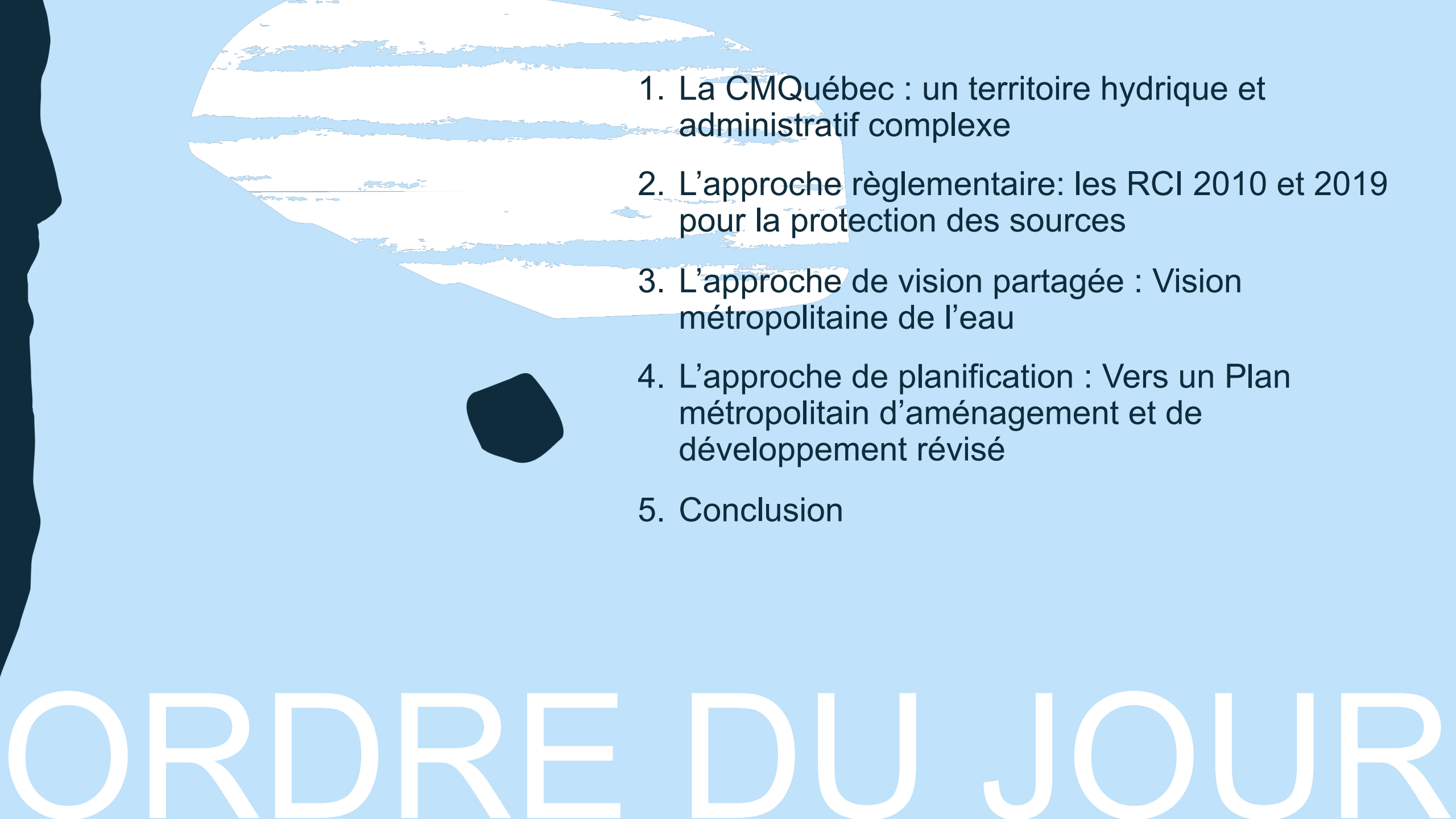




ENTRE CONFLITS D'USAGES ET CONFLITS D'ACTEURS : l'apport des outils réglementaires, de vision et de planification

Antoine Verville

26^e Rendez-vous des OBV | 21 juin 2023

- 
1. La CMQuébec : un territoire hydrique et administratif complexe
 2. L'approche réglementaire: les RCI 2010 et 2019 pour la protection des sources
 3. L'approche de vision partagée : Vision métropolitaine de l'eau
 4. L'approche de planification : Vers un Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé
 5. Conclusion

ORDRE DU JOUR

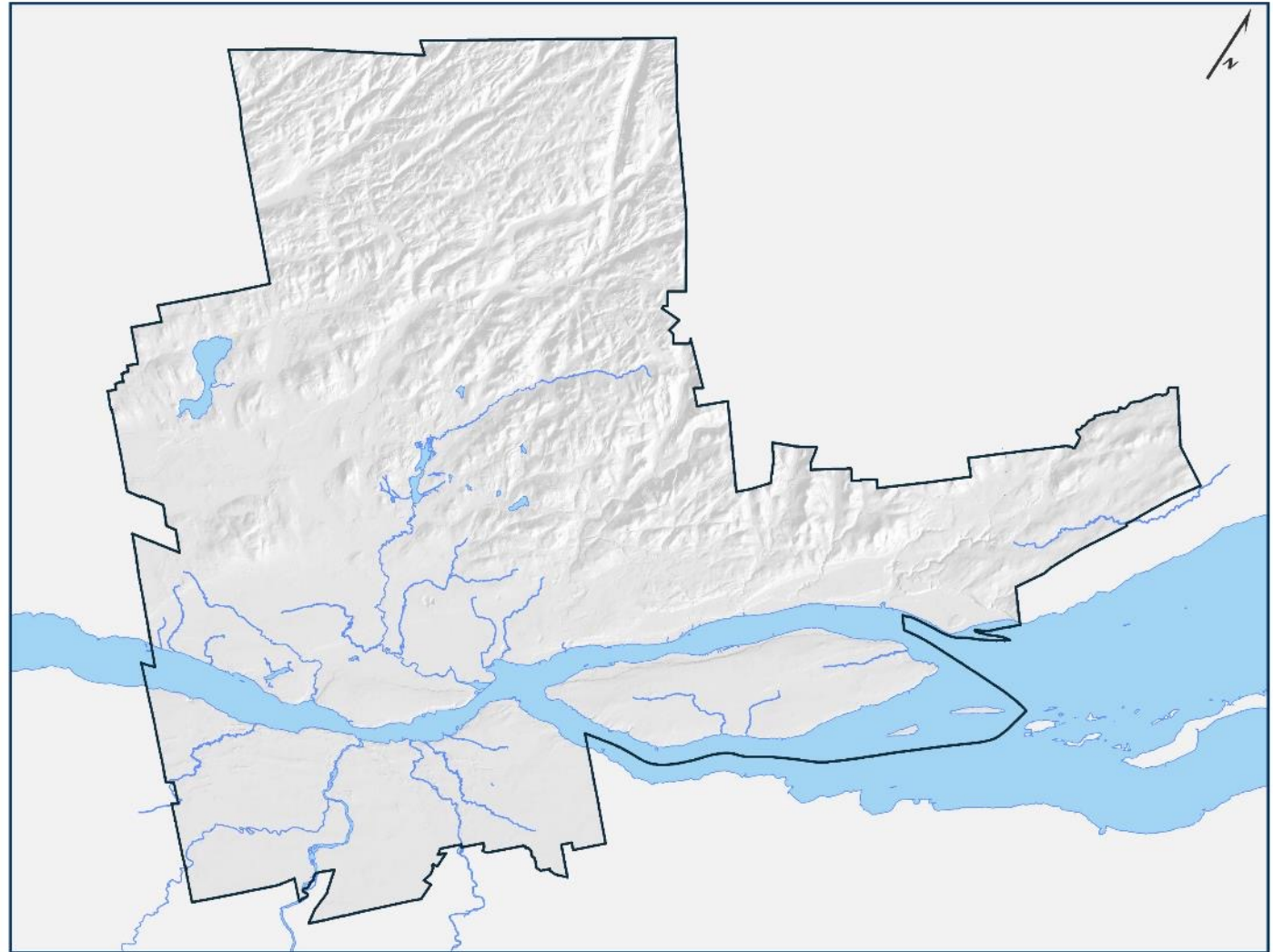
La Communauté métropolitaine de Québec

**UN TERRITOIRE HYDRIQUE ET
ADMINISTRATIF COMPLEXE**

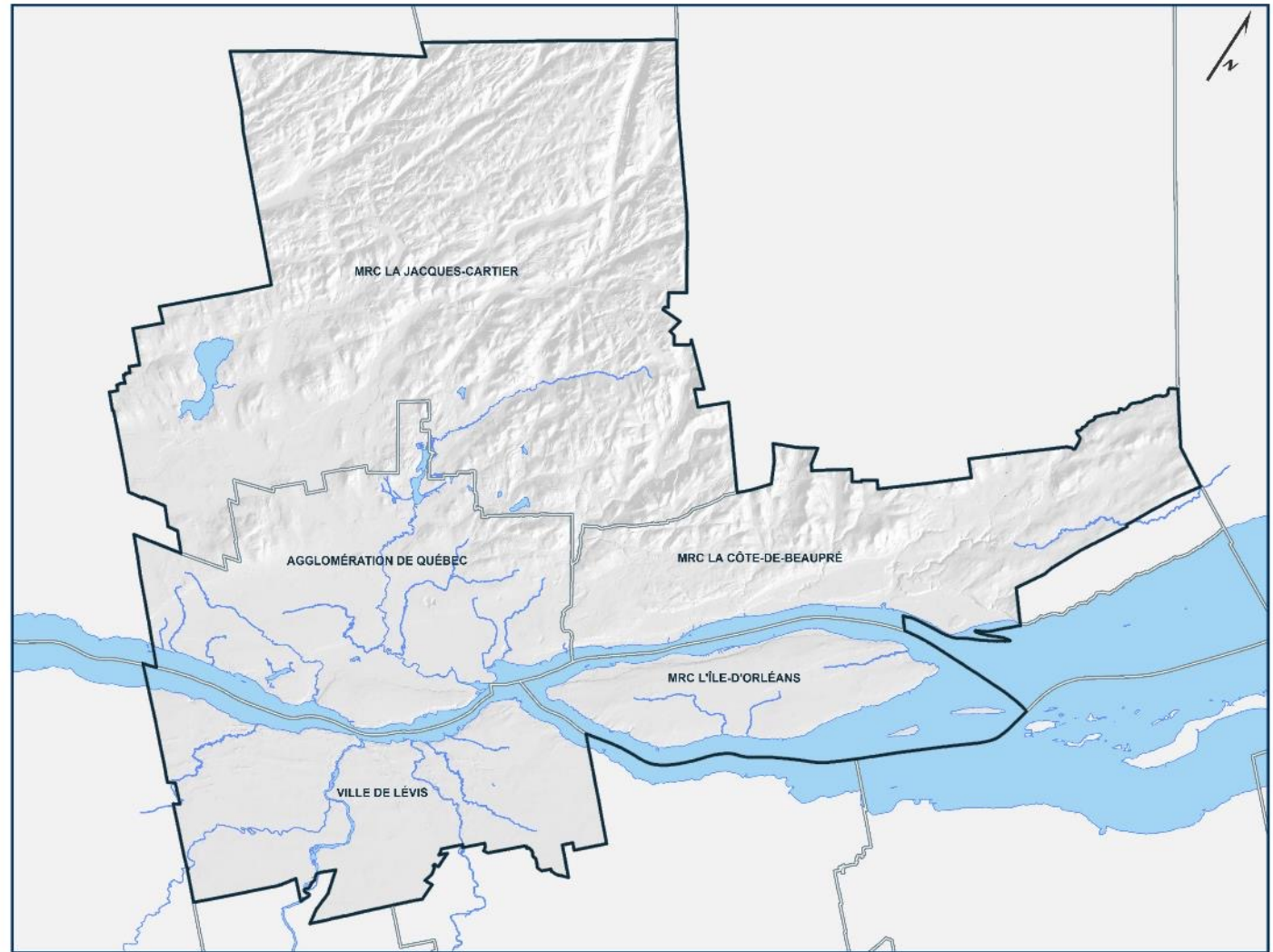


LA CMQUÉBEC

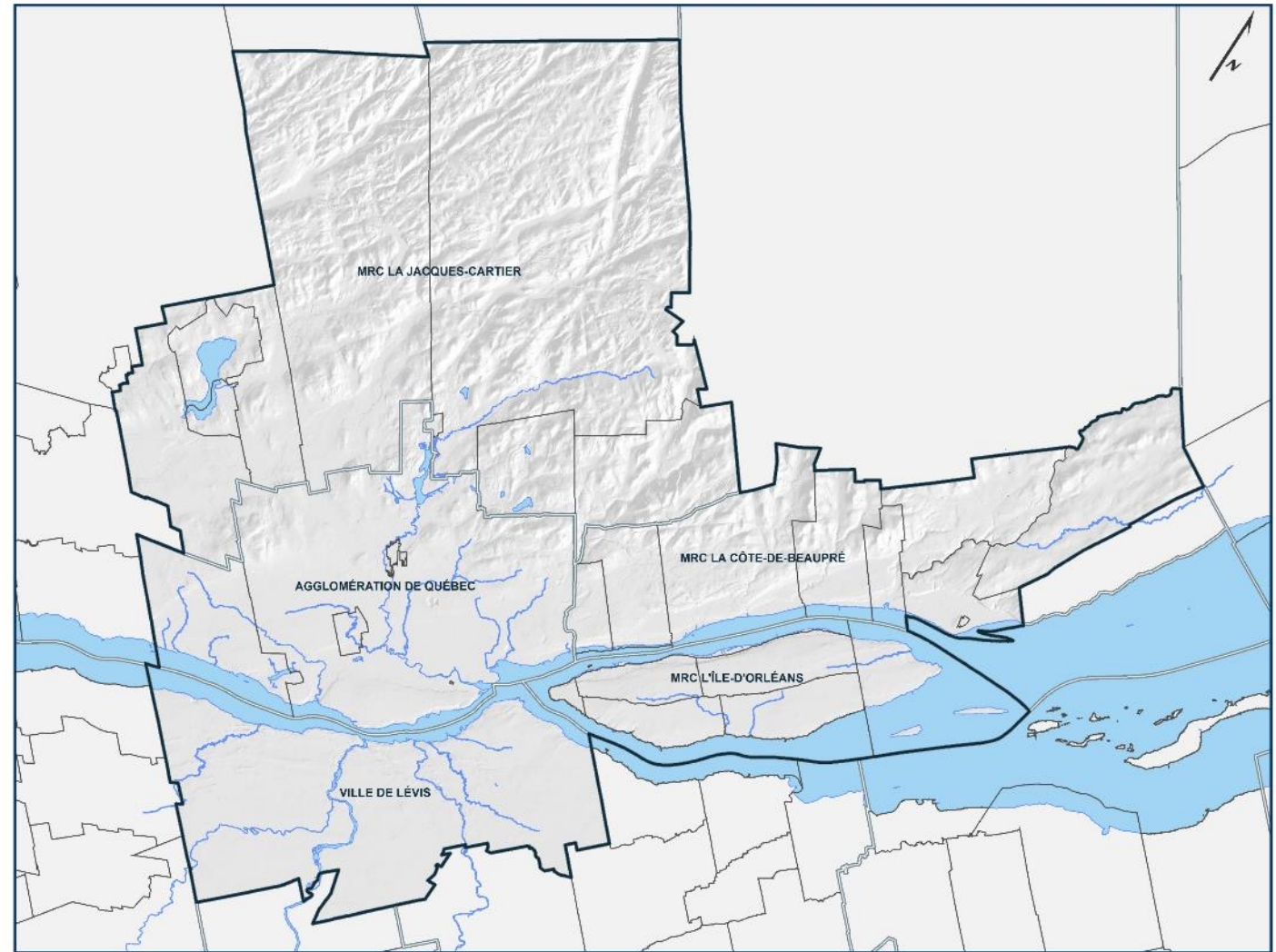
- 830 000 personnes
→ 10 % de la population du Québec
- 3 230 km²
→ 9 220 km² avec les TNO



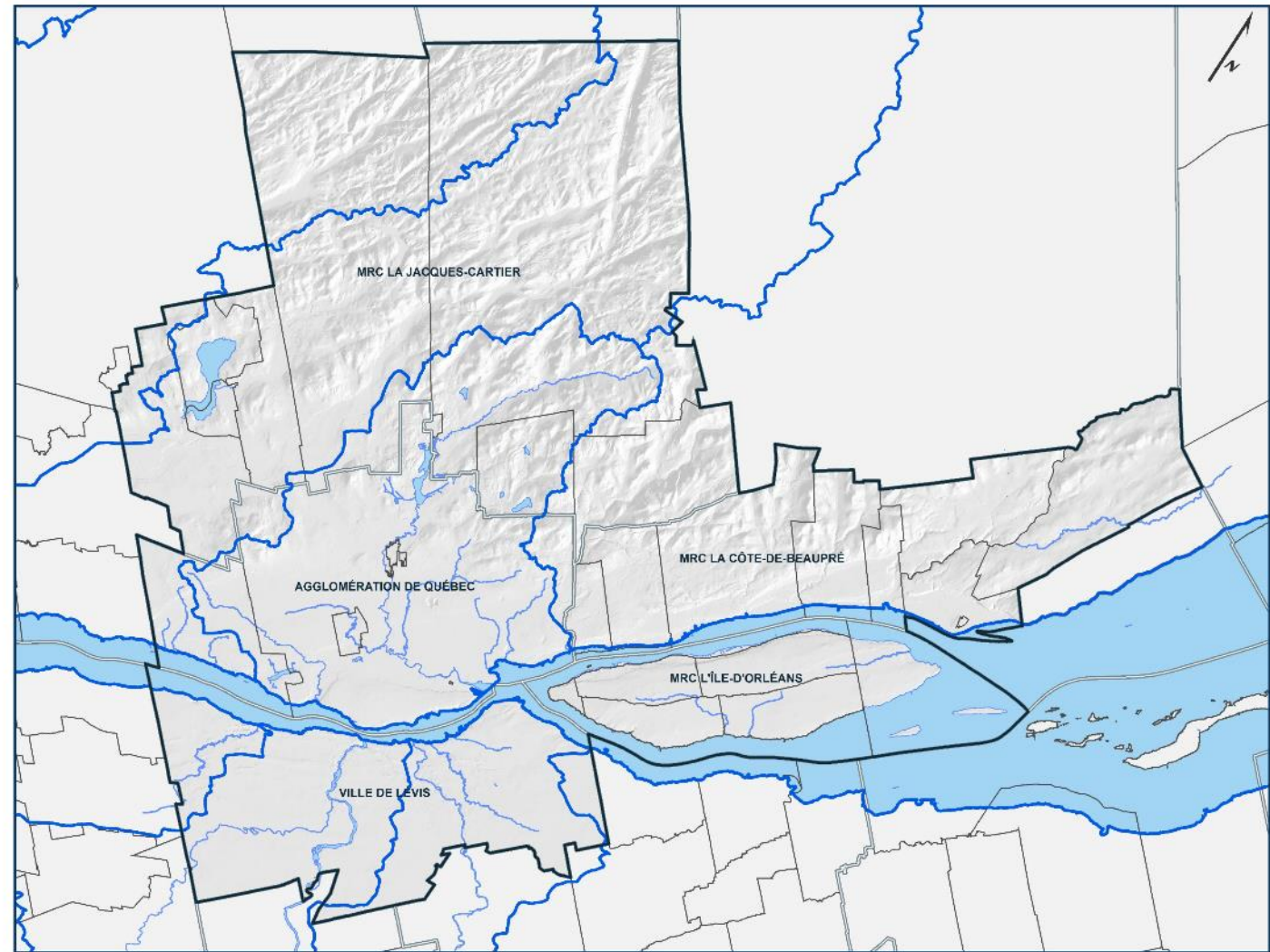
5 VILLES
MRC
AGGLOMÉRATION



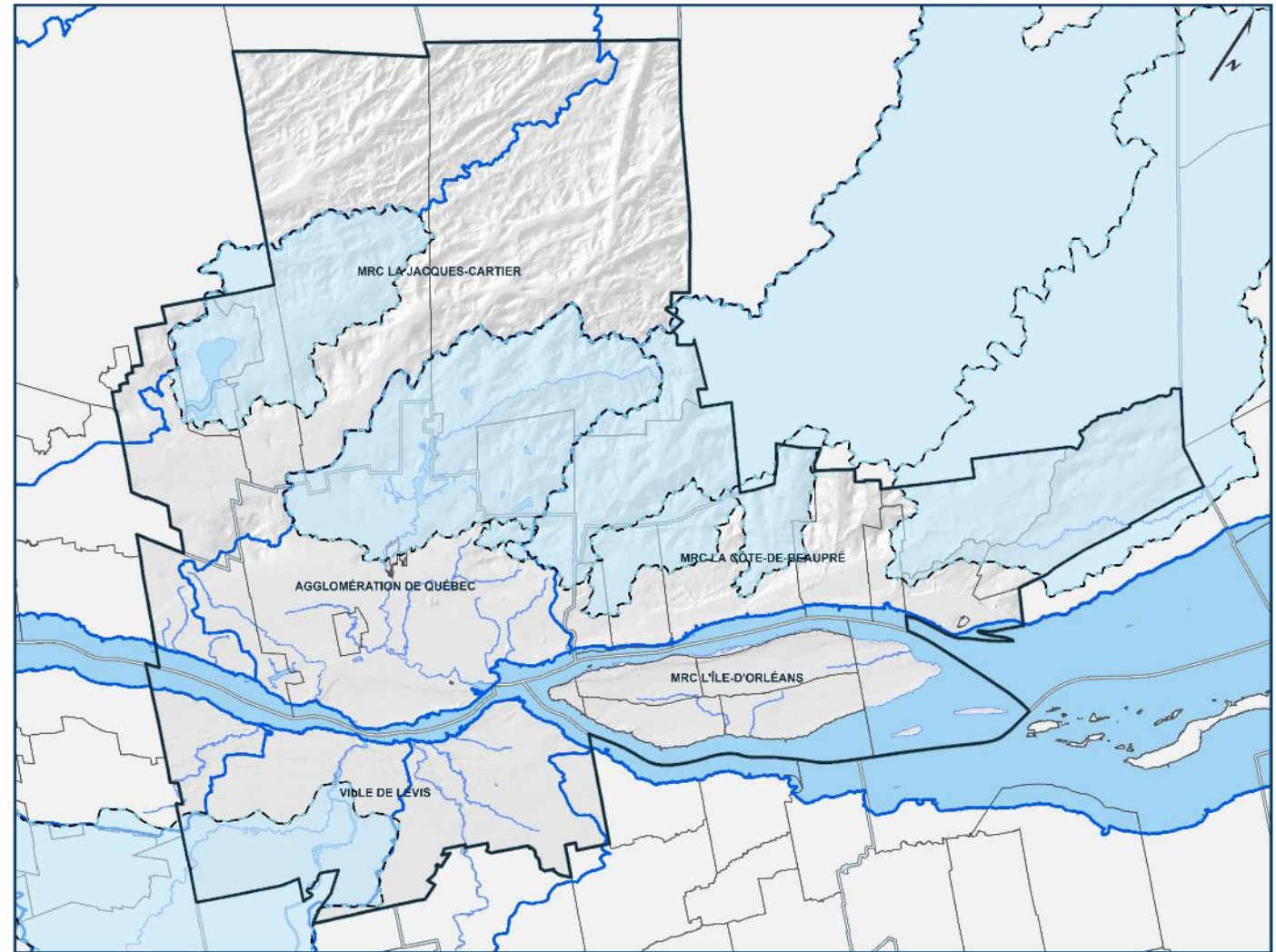
28
MUNICIPALITÉS



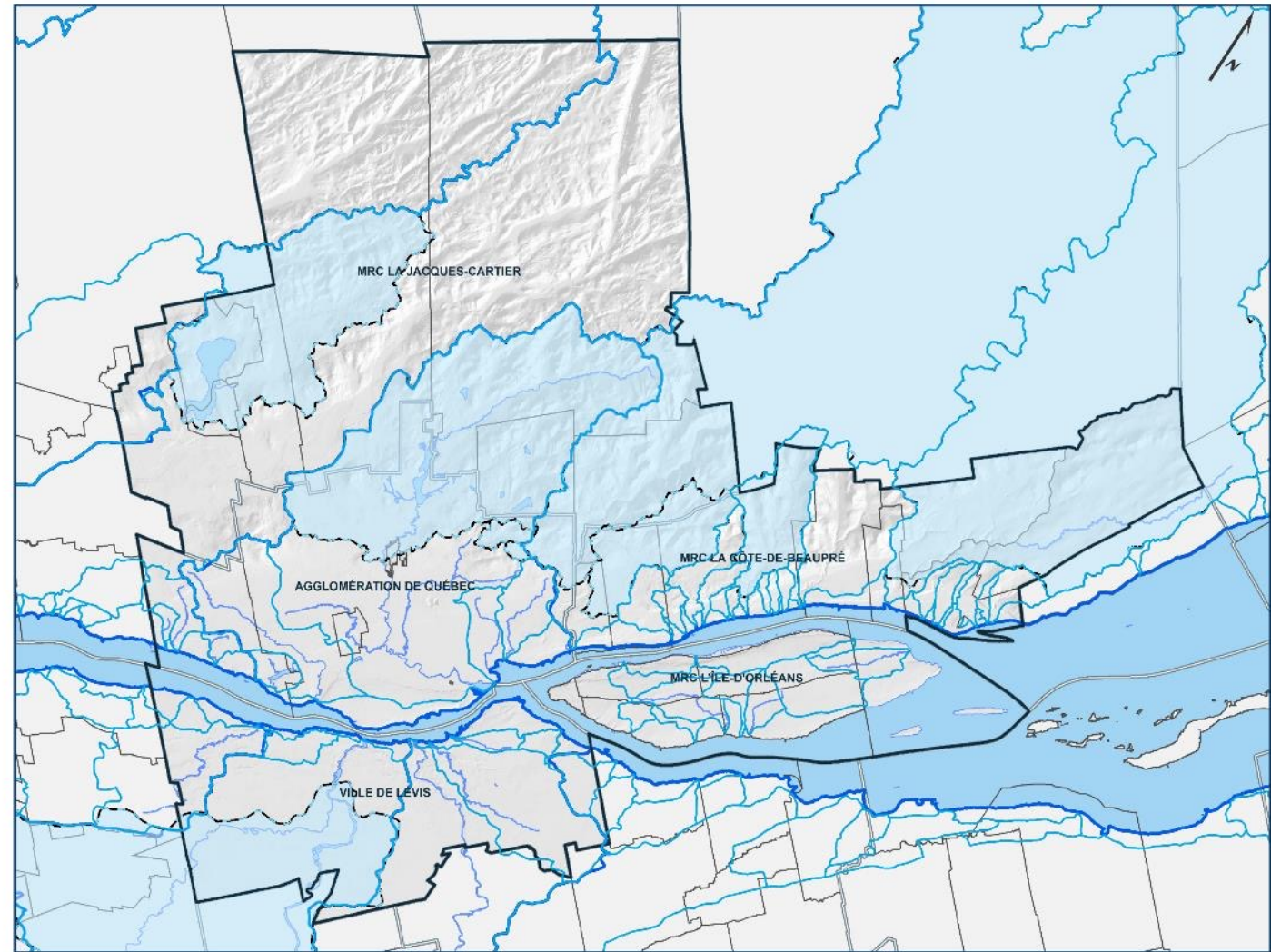
8 ZONES
DE GESTION
INTÉGRÉE DE
L'EAU

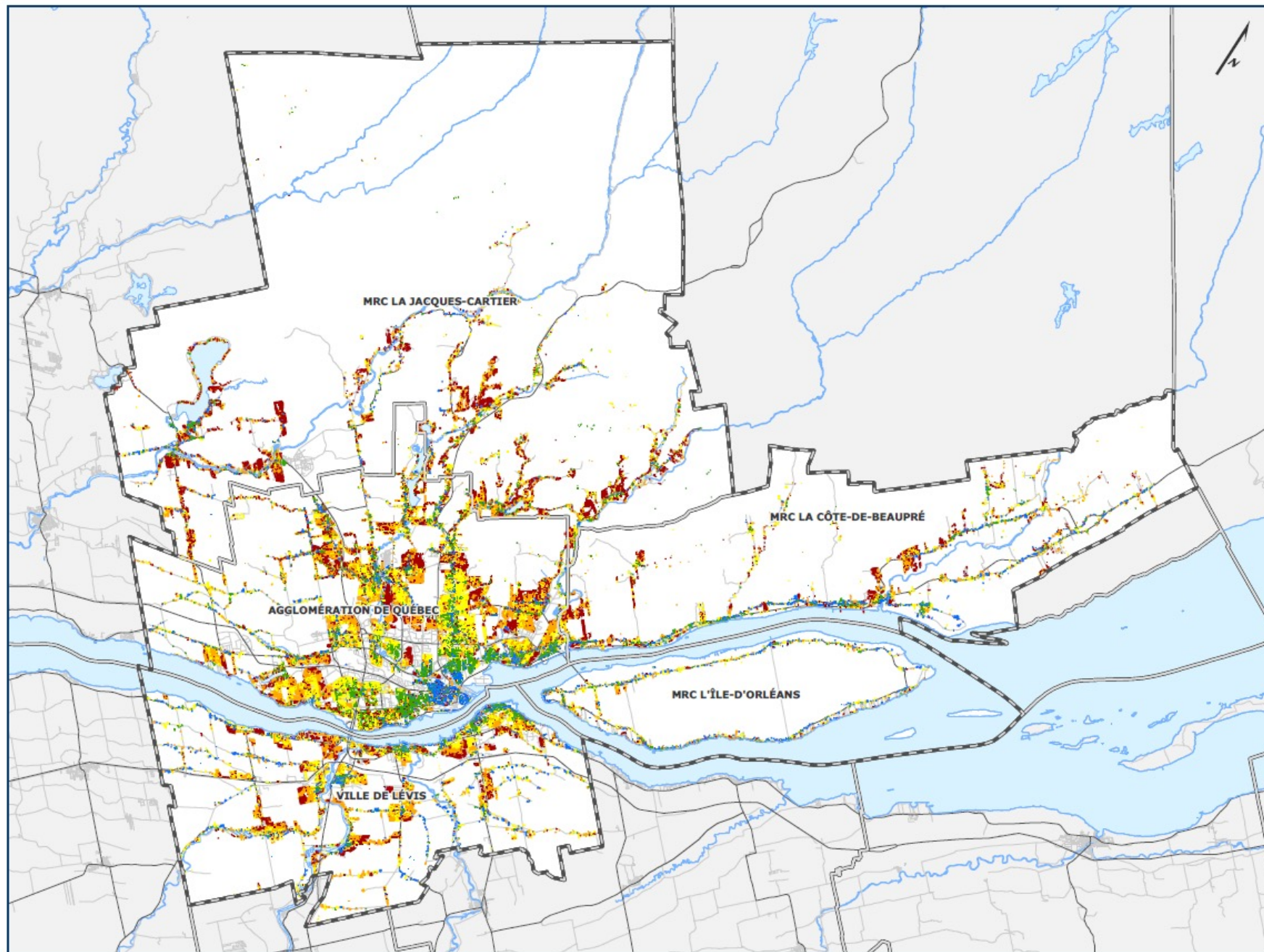


8 AIRES D'ALIMENTATION DE PRISES D'EAU



UNE MULTITUDE DE BASSINS VERSANTS

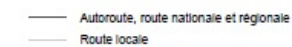




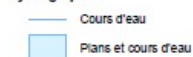
Année de construction



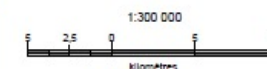
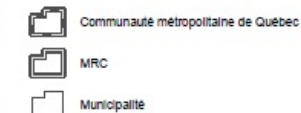
Réseau routier



Hydrographie



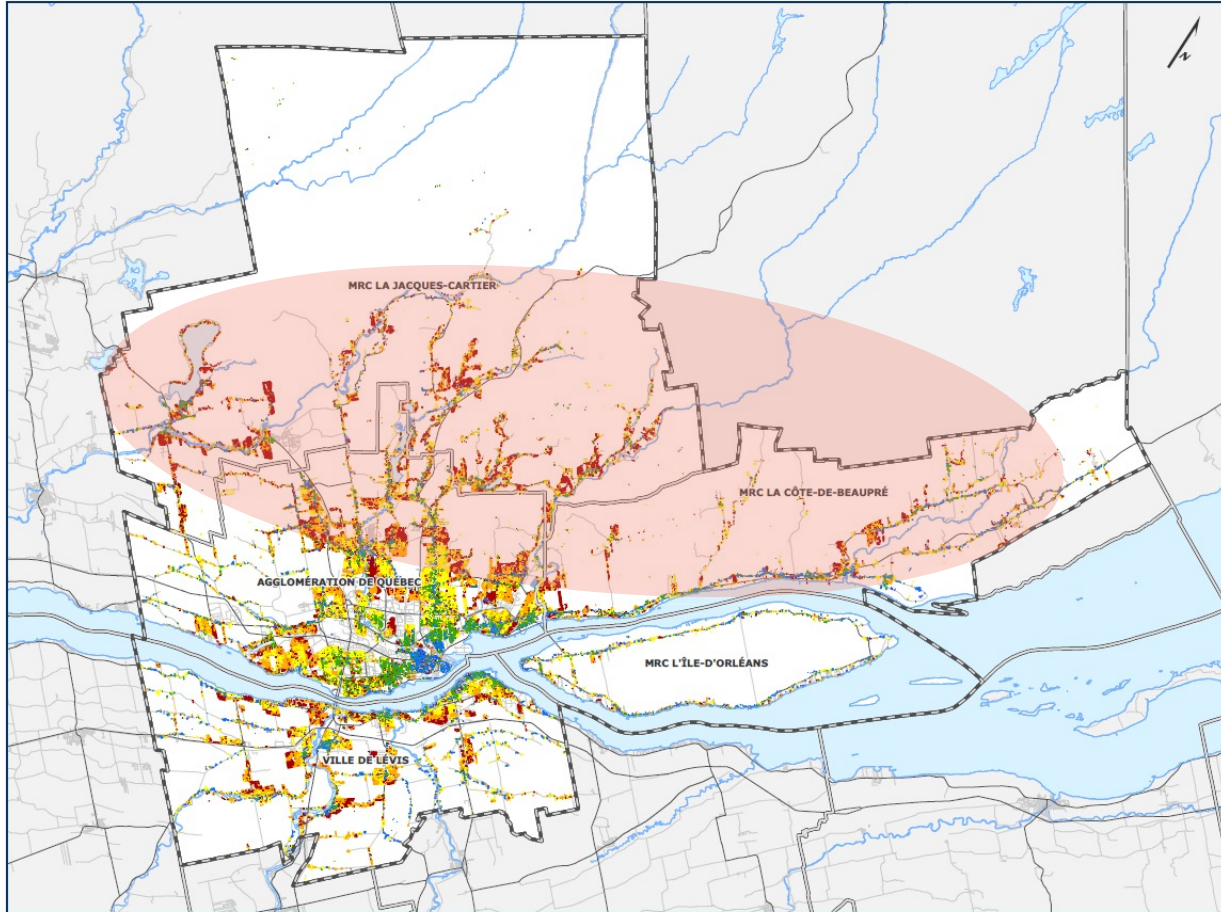
Limites administratives



Datum et projection
NAD 83, MTM fuseau 7

Sources :
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2020
Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2021
Ville de Québec, 2021

© Communauté métropolitaine de Québec
Révisé le 23-03-2021 v.1.0
Nom du document :
01A_Structuration_territoire.mxd



Les RCI 2010 et 2019 pour la protection des sources

L'APPROCHE RÈGLEMENTAIRE



L'approche réglementaire : les RCI 2010 et 2019

- RCI 2010-41 visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency.
- PMAD 2012 : Élargissant certaines mesures du RCI 2010-41 à tous les bassins versants de prise d'eau.
- RCI 2016-74 (abrogé le 23 mai 2019).
- RCI 2019-91 visant à édicter de nouvelles normes aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency.

DEUX RCI EN VIGUEUR



L'approche réglementaire : les RCI 2010 et 2019

- RCI 2010-41 et RCI 2019-91 visent à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau du territoire notamment celles de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency.
- Agissent sur :
 - Permis de construction
 - Ouvertures de rues
 - Déboisement
 - Ruissellement de surface
 - Couvert végétal
 - Activités forestières
 - etc.

DEUX RCI EN VIGUEUR



L'approche réglementaire : les RCI 2010 et 2019

le journal de québec

ACTUALITÉS MONDE ARGENT OPINIONS SPORTS

Le maire de Stoneham maintient sa poursuite contre Labeaume et la CMQ

Il déplore l'incertitude qui plane malgré les assouplissements au règlement sur l'eau potable

PARTAGEZ SUR FACEBOOK PARTAGEZ SUR TWITTER AUTRES



PHOTO LE JOURNAL DE QUÉBEC, JEAN-FRANÇOIS DESGAGNES

Le maire de Stoneham Robert Miller.



JEAN-LUC LAVALÉE

14 mars 2018, 16 h 46

Malgré les nouveaux assouplissements aux règles de construction, le maire de Stoneham se désole de l'incertitude qui plane encore sur de nombreux projets et entend poursuivre son combat contre Régis Labeaume devant les tribunaux.



La cour invalide un règlement sur l'eau potable à Québec

[Accueil] / [Politique] / [Ville de Québec]



Photo: Francis Vachon Le Devoir. Le secteur des Trois Petits Lacs à Stoneham

Isabelle Porter
à Québec
14 mars 2018
Ville de Québec

En plus d'invalider le règlement poussé par Régis Labeaume pour protéger le lac Saint-Charles, le jugement rendu lundi en faveur de Stoneham et Lac-Beauport reproche à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) son manque de rigueur scientifique dans ce dossier.



Découvrez nos essentiels dans notre catalogue de l'été

Renaud-Bray
L'ÉPIQUE - SAGUAY - JOLI

le journal de québec

ACTUALITÉS MONDE ARGENT OPINIONS SPORTS

Entente «imminente» sur la protection de l'eau potable

PARTAGEZ SUR FACEBOOK PARTAGEZ SUR TWITTER AUTRES



JEAN-LUC LAVALÉE

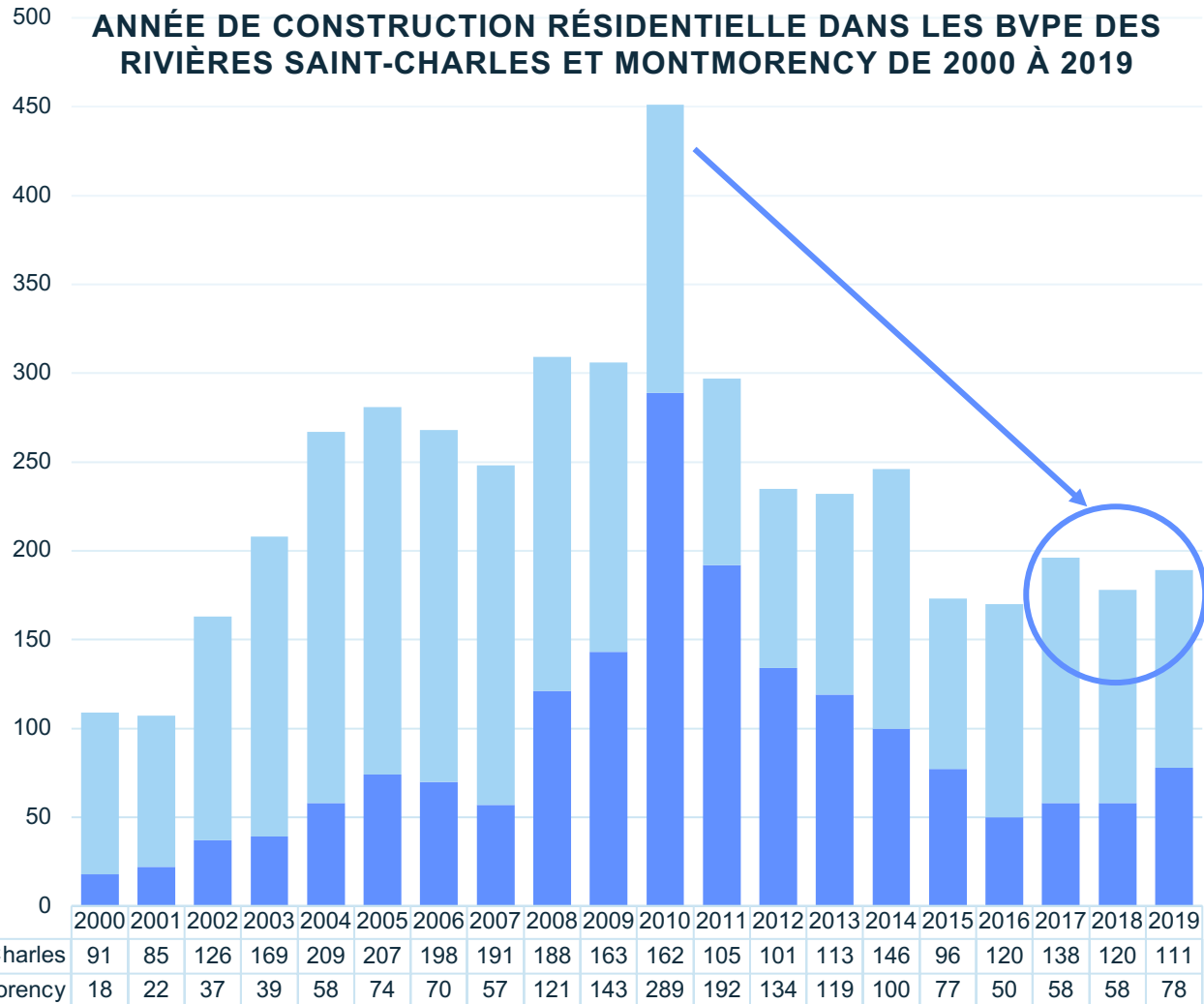
11 février 2019 16 h 46
MISE À JOUR Lundi, 11 février 2019 16 h 46

Les municipalités de Stoneham, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval sont sur le point de s'entendre avec la Ville de Québec sur les modalités d'un tout nouveau règlement visant à protéger les sources d'eau potable.

« Les discussions vont bon train. Je suis confiant d'en arriver à une entente imminente. C'est une question de jours. On devrait être capables d'entrer en contact avec les médias sous peu pour dévoiler les détails », a confié le maire de Lac-Beauport Michel Beaulieu, lundi, en entrevue.

M. Beaulieu n'a cependant pas été en mesure de confirmer que la nouvelle mouture du règlement de contrôle intérimaire (RCI), qui balisera la construction dans les bassins versants au nord de Québec, sera déposée à temps pour la séance de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), prévue le 21 février.

L'approche réglementaire : les RCI 2010 et 2019





01 Réglementation

- Action rapide pour solutionner les conflits d'usages
- Peut provoquer des conflits d'acteurs et juridiques

Vision métropolitaine de l'eau
**L'APPROCHE DE VISION
PARTAGÉE**



L'approche de vision partagée : Vision métropolitaine de l'eau

Contexte

- Jugement RCI 2016
- Consensus RCI 2019
- Souhait d'agir en collaboration pour l'eau

Composition du comité

- Élus et administrations municipales
- Wendake
- OBV (mandats)
- Groupes société civile
- Universitaires

Calendrier de travail

- Début des travaux 2019
- Énoncé de vision en juin 2020
- Plan d'action en juin 2021
- Comité de suivi



L'eau au cœur des milieux de vie de la communauté métropolitaine de Québec : un modèle inspirant

L'aménagement, la protection des sources d'eau potable et le développement du territoire s'effectuent dans une logique de bassin versant, ce qui améliore la qualité des milieux de vie et leur résilience face aux changements climatiques. Les eaux de précipitations sont gérées à la source et la capacité de support des écosystèmes est respectée. Plusieurs cours d'eau artificialisés ont été restaurés ou ont retrouvé leur espace de liberté.

Le fleuve Saint-Laurent, les rivières, les lacs et les milieux naturels constituent des éléments structurants du territoire. Les espaces riverains forment un vaste réseau connecté et facilement accessible. Les accès publics à l'eau offrent un environnement convivial où toutes les activités, notamment la baignade, s'effectuent de façon responsable. L'eau affiche une excellente qualité et est disponible en quantité suffisante, tant pour la consommation que pour les autres usages.

Très engagés et sensibilisés à la valeur de l'eau, tous les acteurs de la communauté agissent en concertation et contribuent collectivement à la préservation de cette richesse. De même, des mécanismes de financement permettent d'assurer une gestion responsable de l'eau au profit des générations actuelles et futures.

Pour l'ensemble de la collectivité, l'eau constitue un aspect important de l'identité territoriale, un patrimoine naturel indispensable et une source de fierté pour tous, qu'il importe de préserver et de mettre en valeur.

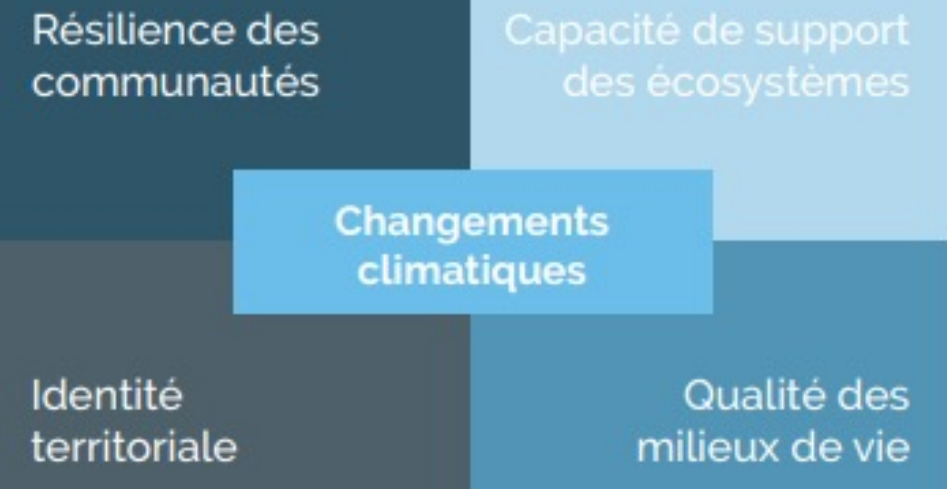


Rivière du Cap Rouge

L'approche de vision partagée : Vision métropolitaine de l'eau

Quelques éléments du plan d'action de la Vision :

- Inclure la gestion par BV en aménagement.
- Prioriser le milieu à conserver.
- Restaurer et créer des milieux humides et hydriques.
- Consolider le tissu urbain en favorisant la requalification.
- Mécanismes d'écofiscalité.
- Gestion durable des eaux pluviales.
- Contrôle du ruissellement et imperméabilisation.
- Réduction de la consommation d'eau.
- Modéliser les zones inondables.
- Mobilité de cours d'eau.



L'approche de vision partagée : Vision métropolitaine de l'eau

Actions

N°	Action	Responsable	Partenaire	Échéance
1	Assurer un arrimage entre les objectifs des différents outils de planification de l'aménagement du territoire et ceux de la ressource eau.	Milieu municipal ^a	OBV, TCRQ, organismes du milieu et le MAMH	Moyenne
2	Mieux encadrer l'aménagement et le développement du territoire en intégrant des mesures relatives au principe du moindre impact sur la ressource hydrique ² .	Milieu municipal	Milieu municipal, OBV, organismes du milieu, milieu de la recherche et MAMH	Moyenne
3	Maintenir ou instaurer des mesures de protection adéquates dans les bassins versants de prise d'eau potable municipale de surface en fonction de leurs vulnérabilités.	CMQ et municipalités	MRC	Moyenne



**VISION
MÉTROPOLITAINE
DE L'EAU**

L'eau au cœur des milieux de vie de la
Communauté métropolitaine de Québec :
un modèle inspirant


Communauté
métropolitaine
de Québec

**Plan d'action
2021-2030**
Juin 2021



02

Vision

- Minimise et solutionne les conflits d'acteurs
- Porteuse de solutions à long terme
- Pas d'action immédiate sur les conflits d'usages

**L'approche de planification
VERS UN PMAD RÉVISÉ**



QU'EST-CE QU'UN PMAD ?

- Principal outil de planification à l'échelle des communautés métropolitaines.
- Doit définir des orientations, objectifs et critères aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire, dans une perspective de développement durable.

POURQUOI LE RÉVISER ?

Résolution C-2015-93

Travaux à intégrer au PMAD :

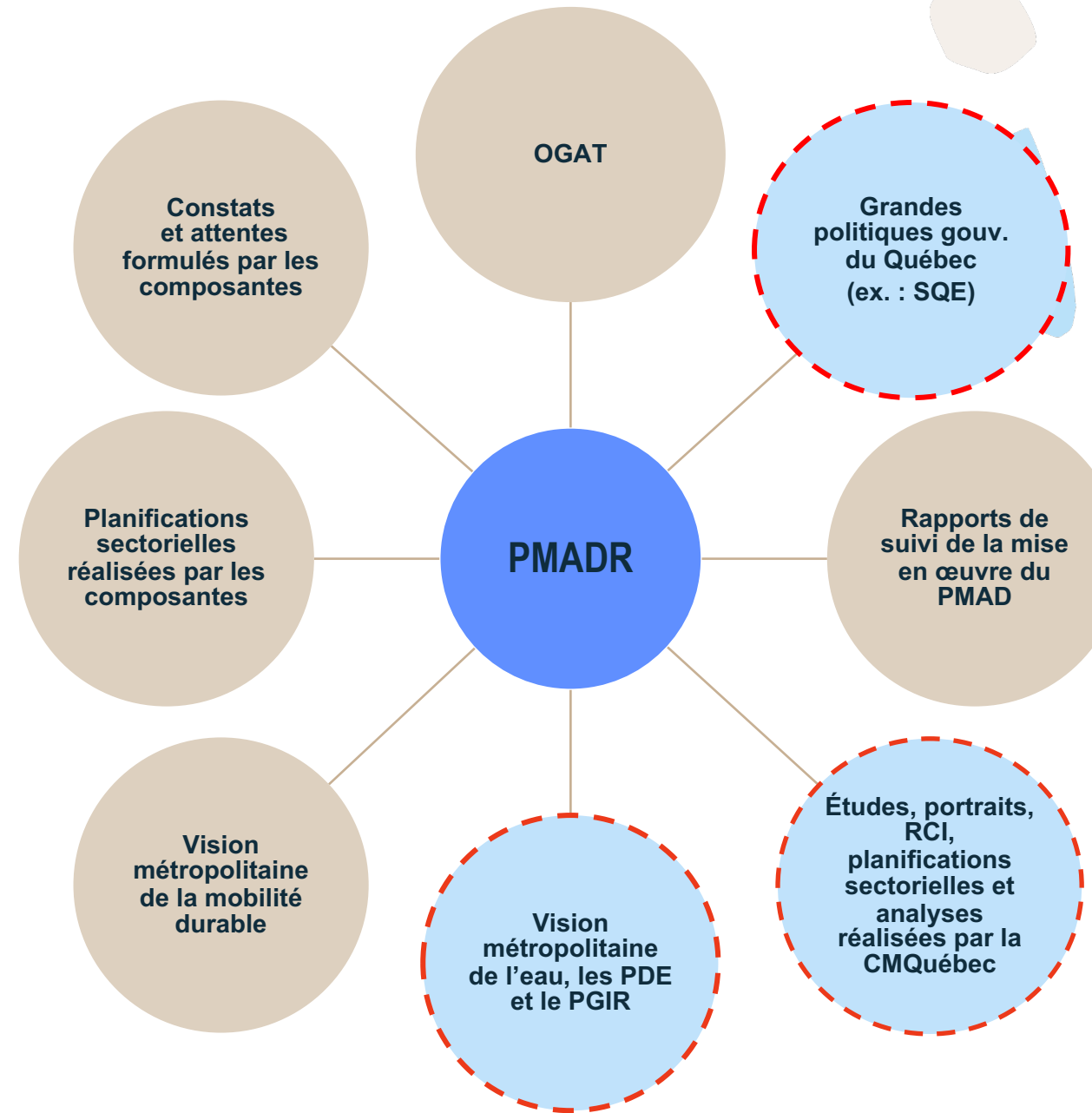
- La protection des sources d'eau potable.
- La mise en valeur du fleuve Saint-Laurent.
- Le développement durable du territoire.

Orientations gouvernementales pour le territoire de la CMQuébec

- Capitale nationale et site remarquable
- Urbanisation et milieux de vie
- Qualité des milieux de vie
- Transports
- Agriculture
- Ressources et potentiels naturels
- Environnement et milieu naturel
- Protection des personnes et des biens



INTRANTS DU PMADR



PRINCIPAUX DÉFIS



LISTE DES ORIENTATIONS

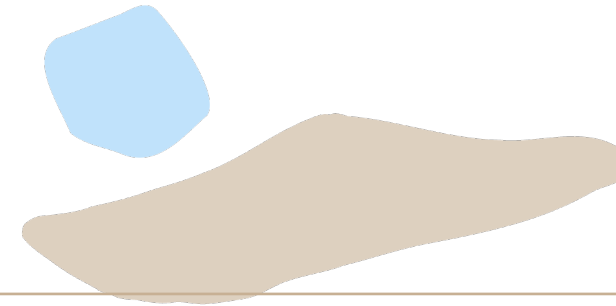
1 Structuration du territoire par la mobilité durable

2 Occupation durable du territoire

3 Gestion de l'eau par bassin versant

4 Trame verte et bleue métropolitaine

5 Conservation et connectivité des milieux naturels



6 Milieux de vie durables

7 Paysages et patrimoine

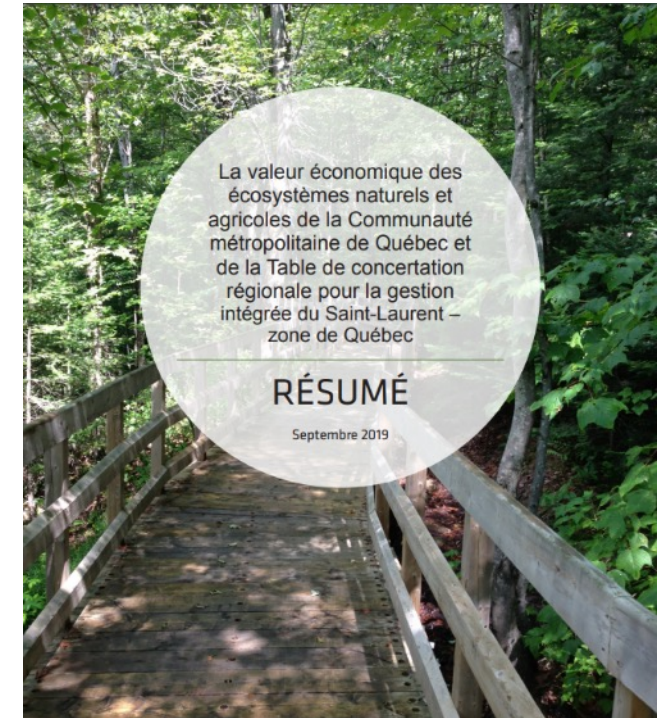
8 Résilience des communautés

9 Agriculture et agroalimentaire

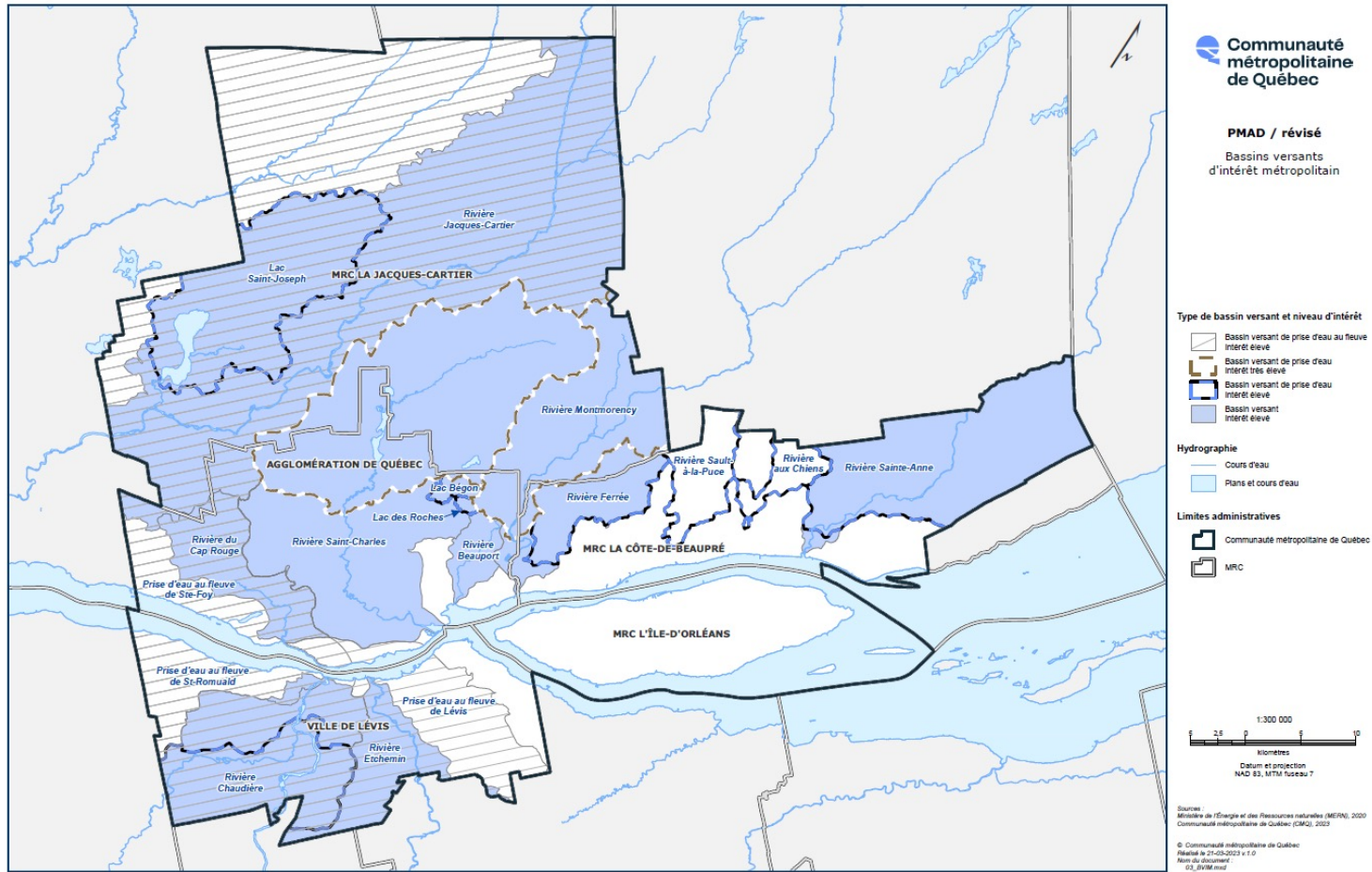
10 Changements climatiques

UNE APPROCHE BASÉE SUR LES SERVICES ÉCOLOGIQUES

Catégorie	Service
Services d'approvisionnement	Approvisionnement en eau
Services de régulation et de soutien	Prévention des inondations
	Contrôle de l'érosion
	Traitement des polluants
	Habitats favorisant la biodiversité
Services socioculturels	Récréotourisme



BASSINS VERSANTS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN



- Maintenir l'imperméabilisation sous 10% du BV.
- Maintien ou amélioration du couvert végétal.
- Adopter des mesures de gestion durable des eaux pluviales.



L'approche de planification: Vers un PMAD révisé

Mesures inscrites aux RCI 2010-41 et 2019-91

Abrogées :

- Démontrées non pertinentes
- • Simplification de mesures similaires des RCI 2010-41 et 2019-91
- Prises en charge par un autre pallier de gouvernement (ex. cadre transitoire en zone inondable)

Intégrées au PMAD pour les BV Saint-Charles et Montmorency :

- • Soit sous forme de critère de conformité souple ou stricte ou de mesure normative au document d'accompagnement

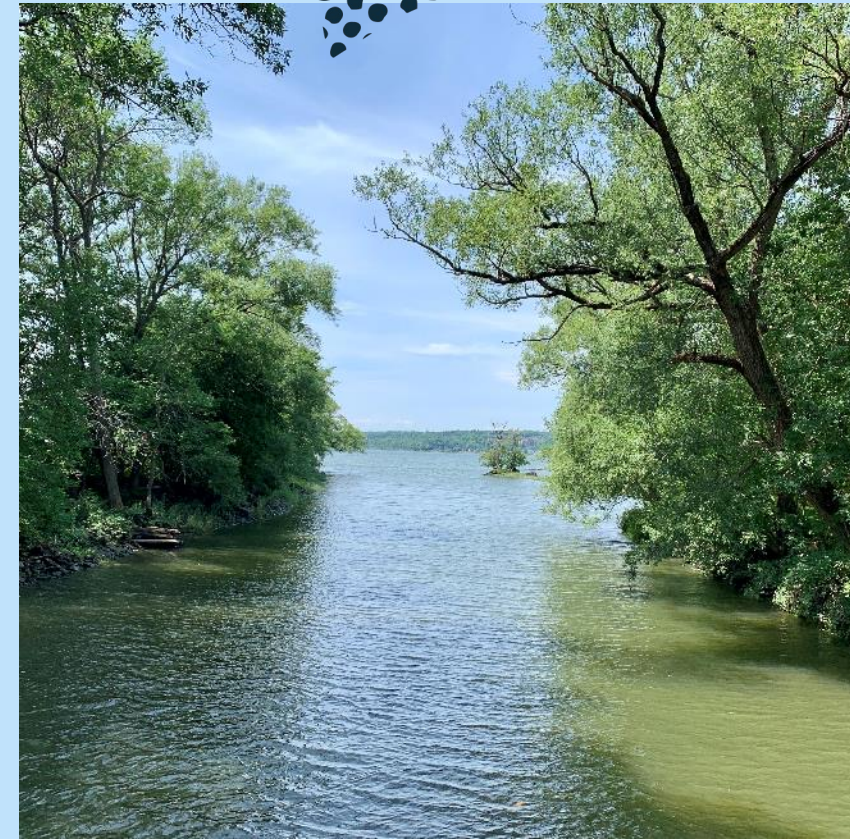
Intégrées au PMAD pour tous les bassins versants de prises d'eau potable (BVPE) :

- • Soit sous forme de critère de conformité souple ou stricte ou de mesure normative au document d'accompagnement

Intégrées au PMAD pour tout le territoire :

- • Sous forme d'un tableau de mesures relatives au principe de moindre impact sur les milieux naturels et la ressource hydrique

Rivière Etchemin





03

Planification

- **Action à long terme sur les conflits d'usages**
- **Pas d'action court terme sur les conflits d'usage**
- **Lorsque concertée, minimise les conflits d'acteurs**
- **Conflits juridiques potentiels**

**Réflexions sur les outils règlementaires et de
vision partagée pour solutionner les conflits
d'usages et d'acteurs**

CONCLUSION



Réflexions sur les outils réglementaires et de vision partagée pour solutionner les conflits d'usages et d'acteurs

Règlementation
Action rapide pour
solutionner les conflits
d'usages.



Vision
Minimise les conflits
juridiques et d'acteurs
grâce à une vision
partagée à long terme et
prévisible.

Planification
Solutions long terme sur
les conflits d'usages.



Réflexions sur les outils réglementaires et de vision partagée pour solutionner les conflits d'usages et d'acteurs

Règlementation

Action rapide pour solutionner les conflits d'usages.

Concertation

Minimise et évite les conflits entre acteurs.



Vision

Minimise les conflits juridiques et d'acteurs grâce à une vision partagée à long terme et prévisible.

Planification

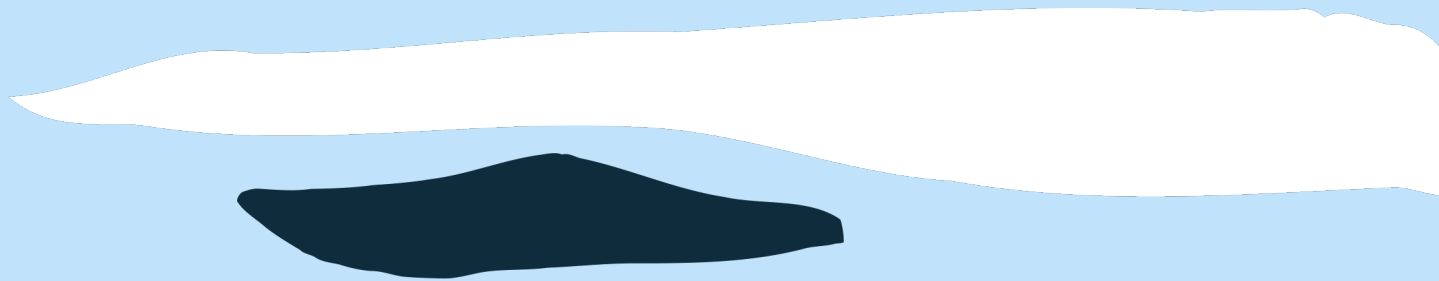
Solutions long terme sur les conflits d'usages.





Antoine Verville

Communauté métropolitaine de Québec
antoine.verville@cmquebec.qc.ca



MERCI



**Communauté
métropolitaine
de Québec**